

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze et le vingt décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BOUCHER, Maire.

***Présents :** Mesdames et Messieurs Christine OTTAVY, Germain LYONNET Marie-Françoise DORAND, Cyrille FIARD, Joëlle MEILHAC, Laurent MONCEL, Brice LAGARDE, Philippe CHEVALIER Hervé RIPPE, Martine BREYTON, Odile MIRGUET-DAVID, Marie-Josèphe RUF, Florence DUFOUR, Monique AUBERT, Stéphanie ROZIER, Véronique ROUX, Richard PLAISANTIN.*

***Excusés ayant donné pouvoir :** Philippe GAGNIERE à Odile MIRGUET-DAVID, Nathalie LARDELLIER à Florence DUFOUR*

***Absente :** Michelle FONTANELLE*

***Secrétaire élu :** Brice LAGARDE*

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

INDEMNITE DU TRESORIER

Conformément aux arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990, il est institué une indemnité de conseil au trésorier chargé de la comptabilité de la commune. Monsieur le Maire propose de verser à Monsieur Duplain pour l'année 2012 son indemnité au taux de 100 % ainsi qu'à Monsieur Blanquin qui l'a remplacé au taux de 100 %.

Par 19 voix pour et une abstention (Philippe Chevalier), le conseil municipal décide d'allouer l'indemnité de conseil au taux de 100 % à Monsieur Duplain, soit 517.08 € brut pour l'exercice 2012 et au taux de 100% à Monsieur Blanquin, soit 103.42 € brut pour l'exercice 2012.

PROMESSE DE VENTE AVEC APRR

Dans le cadre des travaux d'aménagements autoroutiers conduits par la société APRR sur le territoire de la commune de Quincieux, il est nécessaire de procéder à la vente d'une parcelle cadastrée ZO 163 lieu-dit Les Seignes, d'une superficie de 1625 m² pour un montant de 645 €.

Vu la promesse de vente jointe à la présente,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Décide de vendre la parcelle ZO 163 à la société APRR pour un montant de 645 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et à réaliser toutes les démarches administratives afférentes à cette vente.

ILOT DES PLATANES

Laurent Moncel fait le point sur l'avancement du dossier.

En avril 2012, le conseil municipal a choisi, sur proposition du groupe de travail, le promoteur chargé de l'aménagement de l'îlot des platanes et a validé le montage financier de l'opération. Depuis des modifications sont intervenues sur ce projet.

A ce jour, le projet compte la réalisation de 23 logements dont 5 logements sociaux qui seront réalisés par le groupe Alliadé.

Les kinésithérapeutes sont intéressés pour installer leur cabinet au rez-de-chaussée côté Ouest.

Les deux commerces que la commune achètera n'ont pas changé.

En termes de calendrier de réalisation, des dates ont été fixées :

- Signature de la promesse de vente avec NOAHO le 15 janvier 2013,
- Dépôt du permis de construire le 15 février 2013,
- Lancement des travaux en septembre.

REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013.

Les enquêtes de recensement seront effectuées par 8 agents répartis sur 8 districts. La coordination de leurs travaux sera assurée par les services administratifs de la mairie.

La désignation des agents et leur rémunération sont à la charge de la Commune.

Vu le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu l'arrêté du 16 février 2004 fixant l'assiette des cotisations de sécurité sociale dues pour les agents recrutés à titre temporaire en vue de l'opération de recensement de la population,

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide la rémunération brute suivante :

- 2 € par feuille de logement,
- 1 € par bulletin individuel,
- 35 € par demi-journée de formation,
- 50 € pour la tournée de reconnaissance,
- 20 € pour la bonne tenue du carnet de tournée.

QUESTIONS DIVERSES

Germain Lyonnet informe le conseil municipal que les particuliers peuvent être informés des coupures d'électricité en s'inscrivant sur le service prévenance travaux d'ERDF.

Il propose aussi qu'en 2013 un test de coupure d'éclairage public la nuit, entre 23 heures et 5 heures du matin, soit réalisé sur certaines voies comme dans la zone industrielle.

Le permis de construire rue du 8 mai 1945 a bien été accordé au groupe CAPELLI pour la réalisation de 47 logements.

Un projet d'aménagement route de Neuville, zone AU du PLU, a été présenté par un groupe immobilier au bureau municipal. Pour le moment le conseil municipal est plutôt prudent sur l'urbanisation de la zone.

Marie-Françoise Dorand indique que les actions pour le Téléthon ont rapporté 1100 € environ. Elle remercie l'ADACQ et Christine Ottavy pour leur implication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55.